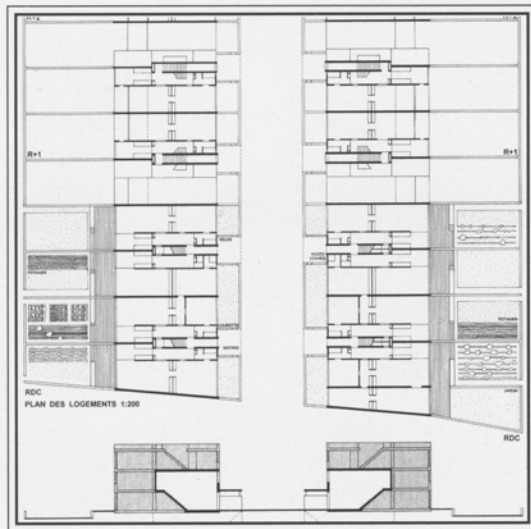


HABITA TION

l o g e m e n t
a r c h i t e c t u r e
u r b a n i s m e
a m é n a g e m e n t d u t e r r i t o i r e
c h - n y o n
70^e a n n é e j a n v i e r - f é v r i e r 1 9 9 8
D O S S I E R : L E L O G E M E N T D U F U T U R



1

1998

CONCOURS DE PROJETS POUR LA REALISATION DE GROUPEMENTS D'HABITATIONS PROTOTYPES A DELEMONT

L'

énoncé du concours de Delémont avait une caractéristique essentielle:

- aboutir à la construction de groupements d'habitation proto-types.

Ce caractère de prototypes devait porter sur l'intérieur du logement mais aussi sur l'extérieur.

L'agrément du cadre de vie tient au

moins autant à l'intérieur du logement qu'à la qualité du quartier.

Il était évident, dès lors que l'on souhaitait construire à court terme pour une population donnée, que la marge de manoeuvre concernant l'intérieur du logement était plus faible, tant ce domaine a été investi par la réflexion des architectes et tant il est contraint par les règles, normes, coûts et habitudes.

En conséquence, l'important était l'espace extérieur et, puisqu'un postulat de diversité avait aussi été posé, l'important était ce que Jacques Blumer

appelle la compatibilité d'architectures.

L'attrait des vieilles villes, la misère des grands ensembles sont le reflet du même problème difficile à maîtriser: celui de la qualité extérieure du logement.

L'urbanité au sens large procède notamment de la variété issue d'architectures compatibles.

Les quatre lauréats retenus laissent voir une bonne compatibilité. Elle va dans l'immédiat être mise en oeuvre pour permettre ensuite de développer le projet définitif de chaque équipe.

LE PROBLEME POSE

HISTORIQUE ET MOTIFS DE LANCEMENT DU CONCOURS

En 1994, la municipalité de Delémont a décidé de donner à la ville une image de pointe dans le domaine du logement social. Elle a alors chargé la revue HABITATION de ce mandat. Il s'est jusqu'ici concrétisé sous la forme de deux séminaires tenus respectivement en 1995 et 1997 comme prélude à l'organisation du présent concours. Ces séminaires ont rencontré un large succès et ont été abondamment relatés dans la revue. Après avoir inventorié une dizaine de sites potentiels, le choix s'est porté sur Blanche-Pierre et a permis de lancer le concours.

D'autres événements «Le logement du futur» suivront. Le prochain, en 1998, correspondra peut-être à la légalisation du plan spécial avec un séminaire sur le plan masse, puis suivront première pierre, bouquet, inauguration, premiers bébés, etc...

BUT DU CONCOURS

L'objectif du concours est d'obtenir des groupements de logements éco-

nomiques et innovatifs du point de vue typologique et d'habitabilité.

Il s'agit ensuite de faire établir un plan spécial qui permette d'intégrer les quatre à six meilleures propositions.

L'objectif final, lorsque ce quartier de Blanche-Pierre sera bâti, est de disposer d'un laboratoire du logement social à fin d'observations, modifications, recommandations, etc...,etc.

Le jury recommande au maître d'ouvrage, de mandater l'auteur du projet:

19. LES HEURES CLAIRES pour étudier un «plan spécial» selon l'Ordonnance sur les constructions et l'aménagement du territoire, permettant d'intégrer les projets lauréats, et de mandater les auteurs des projets ci-dessous:

11. FRANGE DE VILLE

17. CODE BARRE

19. LES HEURES CLAIRES

89. URBICANDE

pour étudier une version définitive de leurs propositions.

LE JURY

Président

M. Jacques Blumer, architecte Atelier 5, Berne

Membres

Mme Sophie Chevalier, sociologue, Besançon

M. Ueli Marbach, architecte Arcoop, Zürich

M. Bruno Marchand, architecte, prof. EPFL, Lausanne

Mme Paule Potterat, journaliste, Lausanne

M. Jacques Ribaux, architecte, directeur sup. OFL, Granges

M. Michel Steullet, président Coop. delémontaine

d'habitation, Delémont

M. Laurent Theurillat, architecte cantonal, Delémont

M. François-Joseph Z'Graggen, architecte, Nyon

M. Charles-André Meyer, architecte, Sion

M. Georges Daucourt, architecte communal, Delémont

Suppléants

Expert

M. Bernard Flach, économiste de la construction, Lausanne

Secrétaire

Mme Renée Etienne, Marin

Aide-secr.

Mme Violetta Anghel, Delémont

LE LOGEMENT SOCIAL : QUOI DE NEUF?

Au fond de l'Inconnu pour trouver du nouveau

ARCHITECTURE ET CONSTRUCTION

On pourrait presque, tant l'habitat collectif nous ennuie, paraphraser Baudelaire et placer comme lui nos espoirs dans le *...gouffre, Enfer ou Ciel, qu'importe ? Au fond de l'inconnu pour trouver du nouveau*. Et, en abordant ce thème du logement collectif et social, on doit aussitôt, pour disculper, faire la distinction entre architecture et construction, bien marquer la différence entre protagoniste de l'art et ceux de la *technique* de bâtir. Non pas dans un souci pédañ de clarification des concepts, mais plutôt dans un distinguo contenant à lui seul une bonne part de l'explication du double pourquoi : pourquoi l'innovation y est-elle si faible et pourquoi y a-t-il si peu de bons logements ?

Parce que les architectes conçoivent et élèvent des bâtiments dont certains de viendront les monuments du futur, ils édifient. Parce que les réalisateurs de programmes de locaux, assemblent des éléments, préfabriqués ou non, qui leur permettent de réaliser ces programmes, ils construisent. Serait-ce l'amorce de la réponse ? L'habitat collectif, et à plus forte raison le logement social, n'appartiendraient-ils en fait qu'à la deuxième catégorie, à la construction et non pas à l'architecture ? C'est peut-être ce que l'on pourrait penser.

Car il vrai, que l'habitat collectif n'attire pas beaucoup les architectes. En effet, en dehors de toutes les contraintes qu'ils rencontrent dans leurs projets, il leur faut encore y surmonter celles quasi rédhibitoires du coût, avec tout ce que cela implique de minimalisme, simplification, de rationalisation réductrice. Quand il

s'agit de ne faire que le minimum, il n'y a plus de place pour le geste d'une certaine ampleur, qui dépasse la stricte utilité. Certains diraient : plus de place pour l'architecture, pour la création, pour l'innovation...

Une autre explication voudrait que la commande en matière de logement social échappe aux architectes, qui n'y ont donc pas accès. Certes, mais c'est probablement parce que beaucoup n'arrivent pas vraiment à maîtriser le problème.

LE DEFI DE DELEMONT

La ville de Delémont - avec la revue *Habitation* - a eu l'audace, en organisant ce concours, de lancer un défi aux architectes, en leur disant clairement : « vous connaissez les contraintes financières, réglementaires, fonctionnelles du social. Eh ! bien, malgré cela, trouvez du nouveau. Etonnez-nous ! Nous savons que l'innovation s'y fait rarissime pour toutes les raisons évoquées... Ne peut-on pas cependant apporter du nouveau ? »

En laissant de côté les progrès techniques relevant précisément de la construction, il semble que l'architecture puisse tout de même apporter une réponse à cette question, réponse caractérisée peut-être par ces trois notions prolongements extérieurs, souplesse du plan et identification du logement.

TROIS THESES POUR L'INNOVATION

C'est sans doute dans les prolongements extérieurs du logement, dans le rapport que celui-ci entretient avec ses abords immédiats et plus lointains, que réside un des aspects les plus marquants de l'innovation. En

effet, dans la façon d'approcher la maison, des relations inédites peuvent être créées, par une séquence d'espaces nouvellement pensés, qui assurent la transition entre la sphère publique de la place ou de la rue, la terrasse ou la loggia à caractère semi-public et le logement proprement dit, espace intime et abri de la vie privée. Ce que ne peut pas offrir le logement collectif, c'est évidemment le jardin dont rêve chacun. L'innovation en la matière consistera dès lors à trouver des solutions individuelles offrant une bonne relation avec l'extérieur, ou, dit en termes tout simples, un balcon ou autre réellement utilisable.

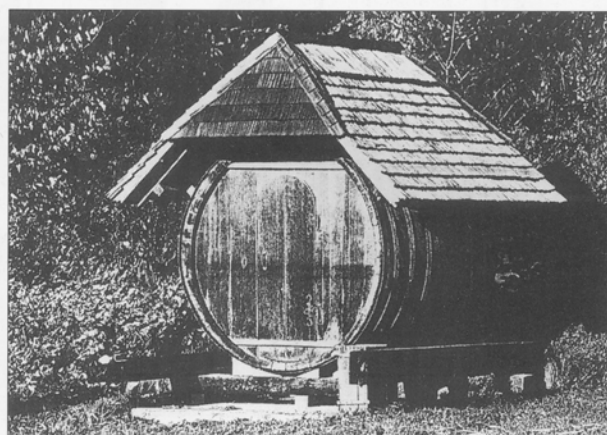
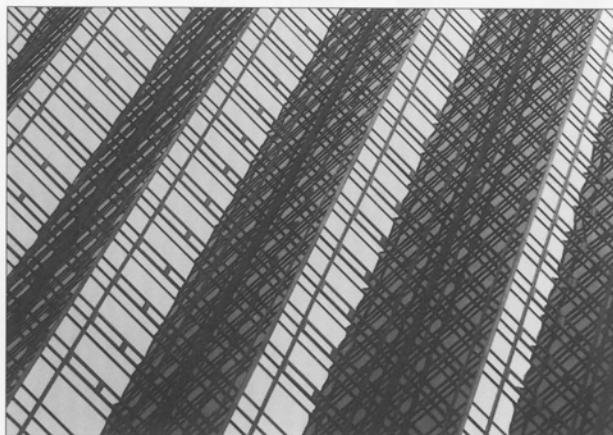
Un autre aspect novateur se trouve dans la capacité qu'offre le plan de s'adapter, de pouvoir croître ou décroître sans mettre en péril son bon fonctionnement. Certes cela reste assez théorique car la variation ne s'effectuera que lors de la première occupation des lieux. mais, qui sait, une fois au fil des ans, deux nouvelles familles peuvent, par exemple, remodeler sans peine deux appartements offrant ces capacités de redimensionnement.

Enfin, entre l'impossibilité de personnalisation d'un élément sur une façade new-yorkaise et le kitsch individuel rétro, il doit pourtant exister un ou des moyens de mieux « identifier » son logement, sans que cela ne coûte forcément plus. Car ce besoin vital d'identité exprime sans doute une des plus grandes quêtes humaines et partant architecturales.

Charles-André Meyer

Dans l'anonymat de la ville, y a-t-il encore une place pour Diogène ?

Ci-dessous : Manhattan - Fotoadventure - L. Meyer, *Le Landeron* et tirée de «Olala mein Heimatland» F.Rausser, éd. Aare, Solothurn, 1987



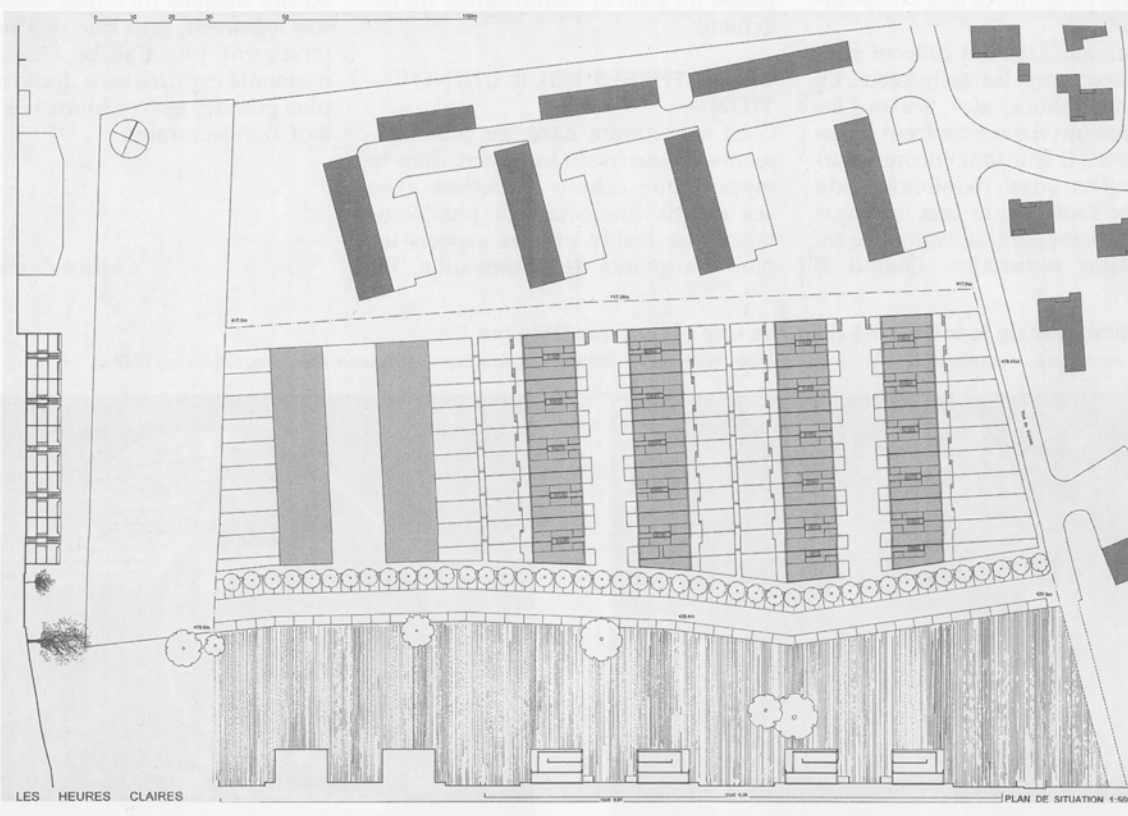
1er rang - 1er prix

« LES HEURES CLAIRES »

Massimo Riccio, arch. EPFL, L'sanne
 Assistants:
 Antonio Klein, arch. EPFL-SIA
 Lorenzo Bonaudi, arch. EPFL

Le projet se caractérise par une disposition en bandes orientées est-ouest et crée des rues piétonnes et des espaces privatifs de jardins qui peuvent se prolonger au nord dans le tissu existant. L'ensemble des stationnements, sur lequel viennent se brancher des rues piétonnes, est aménagé et concentré au sud de la parcelle. Le terrain est profilé de manière légère et

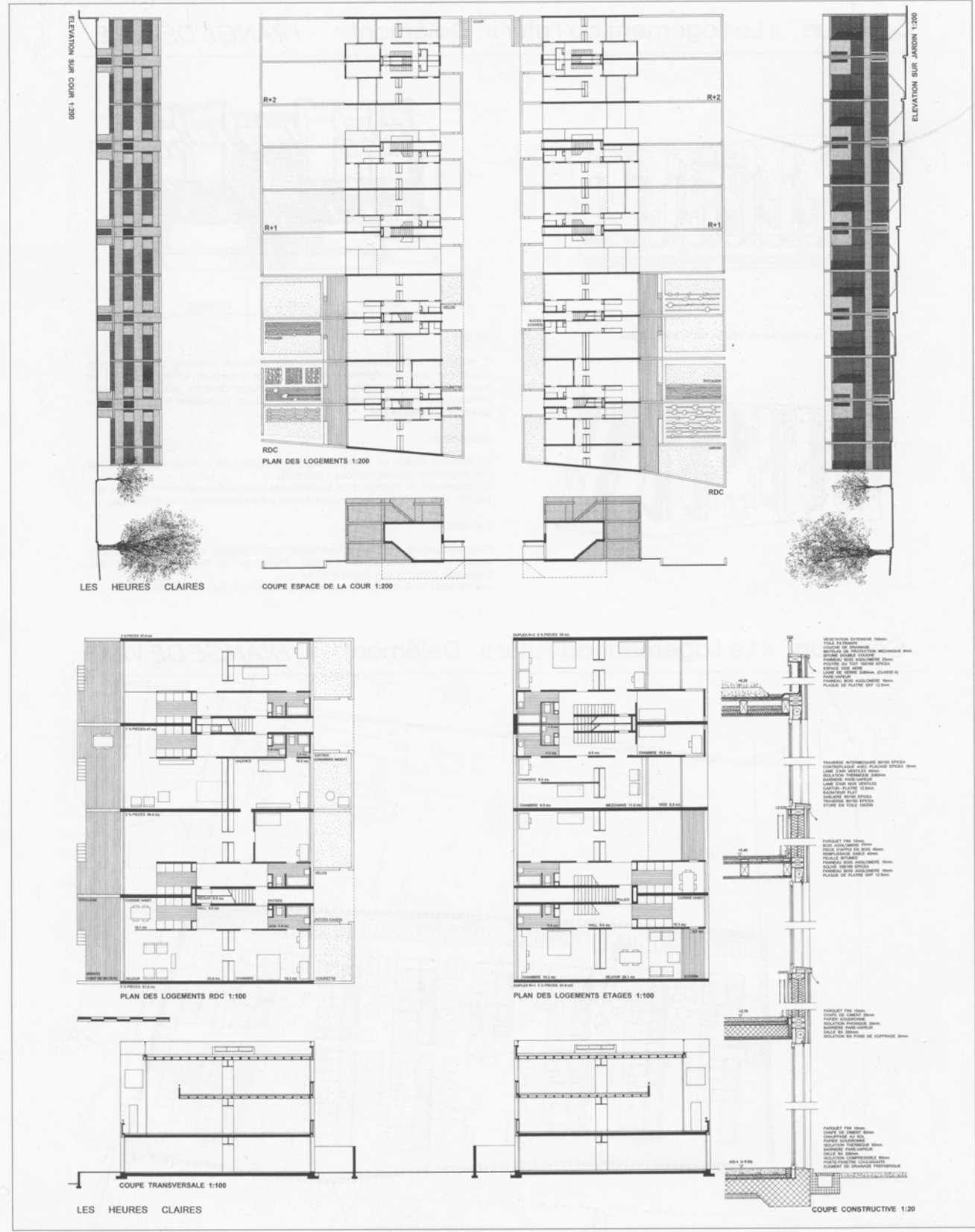
surélève subtilement les immeubles. Le dispositif permet une réalisation par étapes. La rue devient l'espace public et collectif. Les entrées sont soulignées par des courettes structurant l'espace. L'auteur propose une typologie intéressante avec une tranche étroite accolée à l'escalier où se trouvent les équipements communs et collectifs, ainsi



qu'une tranche plus large servant à l'aménagement des chambres et séjours. Chaque escalier distribue quatre appartements. Au rez-de-chaussée se trouvent des appartements simplex et, aux étages supérieurs, des appartements duplex avec accès à la toiture, offrant ainsi à chacun un espace privé extérieur. Le jury regrette l'effet de miroir systé-

matique des appartements, de part et d'autre de la rue, qui aboutit à une orientation de qualité inégale des appartements à l'est et à l'ouest. L'auteur n'a pas exploité la totalité de la souplesse d'utilisation du principe des appartements traversants et de leur situation spécifique, par rapport à la rue et aux jardins. Le type de construction et le choix des

matériaux proposés sont rationnels et simples. Malgré ses toitures vertes accessibles, le projet reste économiquement favorable.



UNE ETHNOLOGUE CHEZ LES ARCHITECTES

Lorsqu'on m'a proposé de participer au jury d'architecture de Delémont, un sentiment d'anxiété a rapidement succédé à l'enthousiasme du départ: en quoi l'ethnologie peut-elle contribuer à ce processus de choix d'un projet de logements? Après cette expérience vécue, et je crois dans un dialogue fructueux au sein du jury, il paraît intéressant d'y revenir pour l'examiner de plus près.

Si les ethnologues, surtout ceux qui travaillent en milieu urbain, se confrontent souvent avec l'univers construit comme élément contextuel de leurs recherches, ils portent moins leur intérêt sur les bâtiments eux-mêmes que sur les individus qui les utilisent. Ils ne sont donc pas habitués à devoir s'intéresser à des projets d'architecture qui nécessitent des projections abstraites. En effet, les ethnologues s'intéressent à une réalité concrète, à des rapports sociaux pris dans leur dynamique, en bref à des situations vécues. A Delémont, il me fallait faire un exercice de projection, de prévision, exercice auquel l'ethnologie s'est toujours livré à contrecœur, puisqu'il implique, souvent dans un deuxième temps, une intervention dans les situations sociales observées.

Depuis plusieurs années, je mène des recherches comparatives sur la manière dont les habitants d'un logement s'en approprient pour exprimer leurs identités personnelles et familiales, dans un cadre social et culturel plus général. Par appropriation, j'entends le processus qui permet à un acteur de personnaliser, de donner un sens qui lui est propre à l'espace qu'il occupe. Cela va de la possibilité d'y disposer à sa guise de son mobilier et de ses objets, de pouvoir adopter le mode de vie que l'on souhaite et enfin de développer des rapports de voisinage si on le désire.

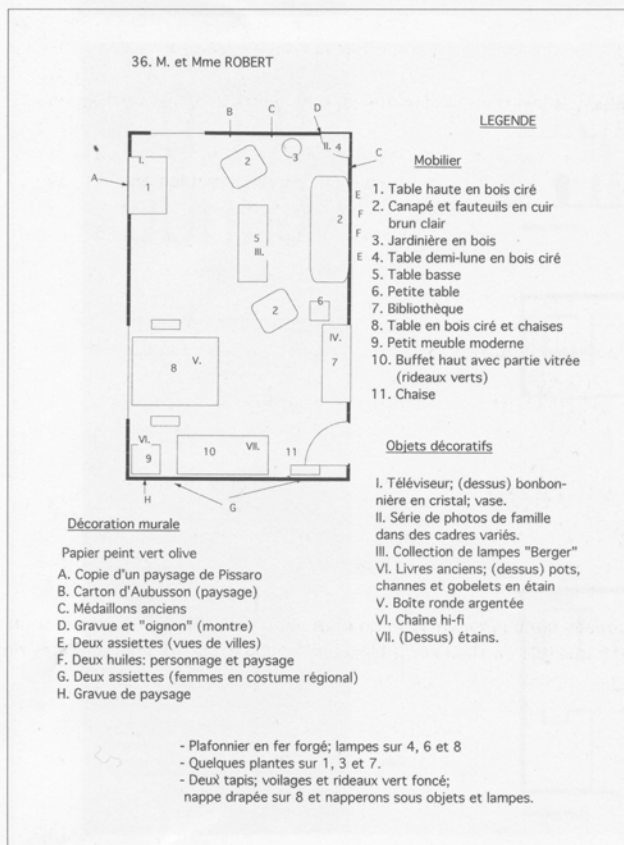
On voit bien que ce processus est physique - décorer son appartement, parcourir son espace - mais il a aussi une autre dimension, intimement liée, que je nomme symbolique, et qui pour les architectes ressortirait plutôt de l'esthétique. C'est-à-dire qu'il s'inscrit dans un ensemble de références culturelles et sociales dont l'habitant n'est pas toujours conscient d'ailleurs. C'est donc sur cette expérience et ces connaissances développées lors de mes diverses recherches, que je me suis basée dans mon approche du concours de Delémont.

Si nous reprenons les objectifs du

concours, ils nous donnent le cadre dans lequel les architectes ont du exercer leur talent. Pour moi, ce programme offrait un premier support pour l'évaluation de l'équilibre entre contraintes et possibilités offertes aux futurs habitants. J'interprétais la dimension innovante exigée dans la typologie et l'habitabilité comme devant impliquer une réduction des contraintes, c'est-à-dire en d'autres termes, une plus grande possibilité de s'approprier ces lieux. Mon regard analysait et évaluait les projets selon une grille de ce qui serait, d'après mes expériences, des contraintes pour les locataires, des suggestions de la part des architectes et enfin des possibilités laissées complètement ouvertes pour de possibles appropriations.

Lors de cet exercice, plusieurs moments ont retenu mon attention, durant lesquels il semblait qu'architectes et ethnologues ne partageaient pas les mêmes points de vue. Au cours des discussions, mais déjà présents dans les projets eux-mêmes, apparaissaient certains principes mis en oeuvre dans le processus d'évaluation.

Je prendrai comme exemple l'intérêt particulier que portaient de nombreux



projets à l'organisation d'un espace offrant aux habitants la possibilité de créer des liens de voisinage, même si les moyens formels proposés divergent. Ainsi, faut-il séparer les piétons des voitures? La plupart des architectes, suivant les tendances et les expériences de l'urbanisme contemporain vont répondre «oui». Car il semble difficile de se sentir «chez soi» dans un espace public potentiellement dangereux pour la circulation des piétons, en particulier les enfants. Mais par ailleurs, les habitants aiment aussi avoir leur voiture en «sécurité», soit dans des garages fermés, soit à portée du regard ou à proximité. Les habitants ont des intérêts parfois contradictoires, mais sûrement plus complexes que pourrait le faire croire une analyse fonctionnelle.

De même certains architectes sont tentés de créer des typologies des différents espaces (public; semi-privé; privé) afin de mieux cerner la palette de la sociabilité, des «rapports de trafic» aux liens de voisinage et d'intimité. Cet effort néglige le fait que l'inscription territoriale de la sociabilité ne répond pas nécessairement à des critères fonctionnels. Les processus d'appropriation ne limitent pas aux fonctions prédéterminées de l'espace. Pourtant, la séparation en espaces spécifiques ne correspond pas

toujours aux désirs qu'ont les individus de les articuler dans leur vie quotidienne, à leur manière.

Un autre exemple est les choix dans le domaine du style architecturale : pour les architectes, les projets devaient s'inscrire à la fois dans l'histoire de l'architecture et correspondre à leur propre sensibilité esthétique. Pour les ethnologues, l'évaluation esthétique doit se faire par rapport au style tel qu'il peut être perçu par les habitants dans le cadre des différentes références culturelles et sociales des habitants. Ainsi un projet comprenant de nombreuses petites places sans végétation aucune, coupées de la circulation, avec des bâtiments bas autour peut s'inscrire dans un style d'urbanisme tel Venise, et par là posséder une valeur esthétique en relation avec l'histoire de l'architecture. Cependant pour des populations issues de milieux ruraux depuis moins d'une génération, un tel environnement peut être ressenti d'une manière négative. Là encore, il s'agit de trouver un équilibre entre une architecture s'inscrivant dans l'histoire de sa discipline, et la mémoire individuelle et collective des futurs habitants.

D'une manière générale, pour moi en tant qu'ethnologue, un bon projet est celui qui ouvre des possibilités de personnalisation des différents espaces

par les habitants. Les propositions des architectes devraient moins être des contraintes que des suggestions d'appropriation. Cette évaluation, et par là-même ce dialogue, supposent que les uns et les autres prennent leur distance avec leurs traditions professionnelles, pour non seulement prendre en compte le point de vue de l'autre discipline, mais aussi celui des futurs habitants. Cette mise à distance ou décentrement, l'ethnologie en a fait sa spécificité : c'est assurément en cela qu'elle peut apporter une contribution intéressante à des concours de projets architecturaux.

Il me semble avoir montré ici l'intérêt qu'il y a à poursuivre le dialogue entre architectes et ethnologues amorcé lors du concours de Delémont; alors qu'au départ, j'étais moi-même sceptique à propos d'une telle démarche, si éloignée de l'approche empirique cher à ma discipline. Mais j'espère que nous ne nous arrêterons pas en si bon chemin, qu'une fois le quartier construit, le dialogue se poursuivra autour d'une recherche sur celui-ci, pris dans la réalité vécue de ses habitants.

Sophie Chevalier
Maître de conférences en ethnologie
Université de Franche-Comté/Besançon

DEVELOPPER LE LOGEMENT : UN OBJECTIF PRIORITAIRE A DELEMONT

Avec la proclamation des résultats du concours d'architecture «LE LOGEMENT DU FUTUR», la ville de Delémont a franchi une nouvelle étape importante dans la politique qu'elle mène et entend mener encore dans le domaine du logement.

Une politique qui se veut dynamique, rendue nécessaire par la situation du logement dans la capitale jurassienne. Différentes enquêtes, analyses, statistiques ont démontré que Delémont souffre d'une pénurie de logements depuis de nombreuses années. Une pénurie particulièrement aiguë en ce qui concerne les logements familiaux à loyers modérés.

La recherche de solutions à une situation financière qui devient toujours plus pénible pour les locataires, et en particulier les familles, est devenue l'un des objectifs prioritaires des autorités communales delémontaines.

Après la période spéculative sur l'immobilier des années 80, les investisseurs privés, aujourd'hui, n'ont et abandonne ce secteur. Les collectivités publiques doivent prendre la relève et veiller à ce que les entreprises aient encore des commandes qui maintiennent les emplois, tout en cherchant à mettre sur le marché des logements dont les loyers sont en rapport avec les bas salaires pratiqués dans notre région.

L'exécutif delémontain, soutenu par le législatif et par la population, a pris depuis 1990 une série de mesures qui ont porté leurs fruits.

Administrativement, un département chargé de mener la politique du logement a été créé. Une nouvelle coopérative d'habitation avu le jour qui, bien qu'indépendante de la Municipalité, est devenue un instrument essentiel à la conduite de cette politique.

En matière foncière, l'exécutif a pu acquérir des terrains qu'il a mis, grâce à un crédit spécial, à disposition, en droit de superficie, de coopératives locales. Ainsi, une cinquantaine de nouveaux logements à loyers modérés ont pu être mis sur le marché durant les quatre dernières années. Ceci a également engendré des investissements bienvenus dans le secteur de la construction pour environ 13 millions de francs.

De son côté, la coopérative nouvellement créée a mis en location, depuis le 1er octobre 1997, 34 nouveaux logements, construits avec l'aide fédérale. Au 31 décembre dernier, 29 d'entre eux étaient déjà occupés, ce qui démontre le besoin de logements de qualité à loyer modéré à Delémont.

Outre ces aspects concrets, Delémont a également voulu développer la réflexion sur l'avenir du logement. Ainsi, en collaboration avec la revue Habitation, 2 séminaires ont été organisés dans notre ville, sur des thèmes actuels tels que le logement du futur et le coût de la construction. C'est lors du second séminaire, le 6 juin 1997, qu'a été lancé le concours dont les résultats ont été proclamés le 14 novembre. Ce concours avait pour objectif principal d'obtenir des groupements de logements économiques et innovatifs. Il de vait également par l'organisation spatiale des fonctions du logement et par le choix des matériaux entraîner des économies manifestes.

Afin de s'assurer que les projets primés soient effectivement réalisés, le conseil communal va demander en mars prochain au corps électoral, un crédit-cadre de 3 millions de francs pour l'acquisition de terrains et d'immeubles à Delémont. L'exécutif delémontain disposera alors de moyens propres à dynamiser la politique foncière de la Municipalité, et ainsi, sa politique du logement.

Ce crédit permettra d'acquérir dans un premier temps la parcelle de plus de 14'000 m² sur laquelle le concours d'architecture a eu lieu. Ce terrain sera mis à disposition, en droit de superficie, de la Coopérative delémontaine d'habitation qui réalisera, par étapes, les projets primés. Cela constituera une phase supplémentaire importante de la politique en matière de logement voulue par la Municipalité de Delémont, politique indispensable au développement de la ville

Rémy Meury
conseiller communal